

CEE, un dispositif pérenne Quoi de neuf pour la 4^e période ?

Certificats
d'économies
d'énergie
- CEE -
4^e période

Avec le démarrage de la quatrième période au 1^{er} janvier 2018, le dispositif des CEE a franchi un nouveau palier.

En effet, l'objectif, fortement relevé (1200 TWh cumac en classique et 400 TWh cumac en précarité énergétique), va inciter les énergéticiens obligés à intensifier leurs actions auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités.

C'est l'opportunité pour ces acteurs d'engager des travaux de rénovation sur leur patrimoine, et d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs processus industriels, en finançant une partie de leurs opérations par les CEE.

*Ce colloque permettra de rappeler les évolutions clés de la 4^{ème} période, grâce aux interventions de **la Direction Générale de l'Énergie et du Climat, de l'Ademe et du Club CEE de l'ATEE**, et mettra en valeur différents types de valorisation des CEE par la présentation de retours d'expérience diversifiés.*

- **Renforcer la visibilité du dispositif CEE auprès des bénéficiaires (entreprises/ collectivités /particuliers)**
- **Démystifier la complexité du dispositif et expliquer de manière simple et opérationnelle comment constituer des dossiers CEE et comment bénéficier des avantages du dispositif.**
- **Favoriser l'émergence de nouveaux partenariats et projets d'économies d'énergie en renforçant la visibilité des différents acteurs du dispositif.**
- **Partager avec les experts représentant les 3 acteurs clés du dispositif CEE : la Direction Générale de l'Énergie et du Climat, l'ADEME et l'ATEE**

Le Groupe ATEE Auvergne-Rhône-Alpes vous invite à participer à des débats sur ce dispositif qui nous concerne tous !

Cet atelier s'adresse aux bénéficiaires des CEE (industriels, collectivités locales, copropriétés), à leurs fournisseurs d'équipements éligibles aux CEE ainsi qu'à leurs bureaux d'études.



PROGRAMME

- 14h00** **Accueil et introduction**
*Nadine ADRA, présidente de l'ATEE Auvergne-Rhône-Alpes ou
Jean-François LUCAS, et délégué de l'ATEE Auvergne-Rhône-Alpes*
- 14h15** **Rappels sur le fonctionnement du dispositif et bilan de la 3^{ème} période**
Olivier GILLET, ADEME AURA
- 14h35** **Nouvelles modalités apportées par la 4^{ème} période**
Jacques DAUBLANC, DGEC
- 15h15** **Evolutions clés de la 4^{ème} période CEE**
Marc GENDRON, Délégué général du club C2E de l'ATEE
- 16h00** **Retours d'expériences présentés par des obligés et des bénéficiaires**
- 17h15** **Conclusions**
- 17h30** **Cocktail et discussions**



RENDEZ-VOUS le 25 juin 2018 à 14h00



FFB
23 avenue Condorcet
69100 Villeurbanne

INSCRIPTION

Bulletin d'inscription à retourner **avant le 20 juin 2018** accompagné du règlement à l'ordre de l'ATEE, à :

ATEE, 47 avenue Laplace – 94117 Arcueil Cedex
E-mail : secretariat1@atee.fr - Tél : 01 46 56 91 43

- Je m'inscris au colloque CEE du 25 juin 2018
 - Je suis adhérent ATEE : je règle 30 € TTC (dont TVA 20% : 6 €) N° d'adhérent _____
 - Je ne suis pas adhérent : je règle 50 € TTC (dont TVA 20% : 10 €)
- Je profite de cette manifestation pour adhérer à l'ATEE pour 2018 et je participe gratuitement
 - Je verse le montant de l'adhésion 88 € exonéré de TVA (35€ pour étudiant/demandeur d'emploi)

Prénom / Nom _____

Société _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ N° ADH _____ Email _____

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

L'ATEE s'engage pour faire progresser la maîtrise de l'énergie et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de l'Association est de favoriser une plus grande maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités et, plus généralement, d'aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie, ceci afin de concourir à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en améliorant leur propre rentabilité. Elle compte 2200 adhérents.

- L'ATEE rassemble les acteurs de la chaîne énergétique pour confronter les points de vue et capitaliser les retours d'expériences. Elle rassemble ainsi des personnes ayant des préoccupations similaires et venant d'horizons différents, pour permettre à chacun d'eux d'être mieux informé et plus efficace.
- Réseau national structuré en groupes régionaux, l'ATEE constitue un carrefour d'échanges et de réflexions pour ses adhérents. Ce travail en réseau permet de démultiplier les actions au plus près du terrain et de collaborer avec d'autres acteurs.
- L'ATEE assure une veille économique et technologique pour informer, sensibiliser et motiver. Pour aider ses adhérents dans le développement de leurs connaissances, dans l'optimisation de leur gestion et de leurs prises de décisions, l'Association diffuse une information synthétique et concrète.
- L'ATEE œuvre pour l'intérêt général. Le propre de l'association est de dépasser les intérêts particuliers de chaque adhérent, intérêts parfois contradictoires, et de rechercher les points d'accord, dans le souci de l'intérêt général.
- Dans cette approche ouverte et de consensus pour l'intérêt général, l'ATEE mobilise les compétences et les expériences de ses adhérents pour élaborer des propositions et discuter avec les pouvoirs publics sur les mesures propres à faire progresser la maîtrise de l'énergie et la lutte contre l'effet de serre.

5 Clubs fonctionnent au sein de l'association :

- Le Club Cogénération
- Le Club C2E s'attache à la mise en œuvre pratique du dispositif des Certificats d'économies d'énergie
- Le Club Biogaz vise à favoriser le développement des filières de production et de valorisation du biogaz
- Le Club Stockage d'énergies
- Le Club Power to Gas.

Avec ses délégations régionales, l'association organise chaque année près de 40 journées d'information et visites d'installations techniques dans toute la France.

L'ATEE publie ENERGIE PLUS, la revue bimensuelle de la maîtrise de l'énergie.

En savoir plus : www.atee.fr - www.energie-plus.com - @AssociationATEE